

- [Accueil](#) >
- [Actualités](#) >
- Pension libre complémentaire sociale, l'avenir commence a...

Pension libre complémentaire sociale, l'avenir commence aujourd'hui !

Catégorie

Actualité

Thématique

Tout pour mon client

Publication

09/02/2022

[Flux RSS](#)

Savez-vous que la pension légale d'un indépendant s'élève en moyenne à 900 € par mois ?

Avec la **pension libre complémentaire sociale**, UCM a la solution pour se constituer un **capital retraite** à son rythme et de manière flexible. Et surtout, l'indépendant bénéficie directement d'**avantages fiscaux** uniques et d'un **complément de revenu en cas de maladie ou d'accident, sans questionnaire médical**.

La gestion du contrat est complètement intégrée chez UCM : ce qui implique un minimum de charges administratives pour l'indépendant. La PLCS UCM est une **assurance** qui permet **d'épargner** en toute sécurité et de **payer moins de cotisations sociales et d'impôts**.

Qui mieux qu'UCM peut accompagner l'indépendant dans la gestion efficace de ses revenus ? Parce que nous sommes à la base du calcul des cotisations sociales et que nos conseillers en **assurances** sont à leur disposition pour répondre à leurs besoins en matière de **pension complémentaire**.

Une question ? Une info ? Intéressé ?

Retrouvez les infos sur [UCM.be](https://www.ucm.be) ou demandez une offre sans tarder via courtier@UCM.be.

[Retour aux actualités](#)